

Exercer son rôle de référent harcèlement

Durée: 3 jours soit 21 h.

PUBLIC VISE

Référent harcèlement CSE / entreprise

PRE-REOUIS

Avoir été désigné référent harcèlement soit par le CSE soit par l'entreprise.

LIEU

A Saint-Denis 8 rue Alexis de Villeneuve

DATES ET HORAIRES

18. 19 et 21 novembre 2024

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Convention ou contrat à signer en amont de la formation, émargements.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

En intra-entreprise action planifiée en concertation avec l'entreprise. En inter-entreprise selon planning. Nous contacter.

MOYENS PEDAGOGIOUES

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements : exposé, questions/réponses, exercices... Utilisation d'outils pédagogiques connectés / nouvelles technologies.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation théoriques et pratiques pendant la formation / à chaud à la fin de la formation / attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – nous

contacter pour mise en place des moyens de compensation.

INTERVENANTES:

Maître Vanessa RODRIGUEZ avocate au Barreau de Saint-Denis de La Réunion.

Madame Géraldine VERDICKT salariée du cabinet LAWCEAN.

www.lawcean.fr

CONTACT:

Géraldine Verdickt - 0692.06.25.72 contact.lawcean@gmail.com

TARIF:

Interentreprise: 1650 ⊕HT par personne soit 1790,25 €TTC incluant salle, déjeuner, pauses Intra-entreprise: 4500 ⊕HT soit 4882,50 €TTC pour un groupe de 12 apprenants maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'article L.2314 du code du travail dispose dans son alinéa 4 : « Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article <u>L. 2315-32</u>, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité. »

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'accomplir son rôle de référent harcèlement auprès des salariés en conformité avec les exigences légales tout en promouvant un environnement de travail sain et respectueux.

La présente formation abordera également le harcèlement moral pour être tout à fait complète.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Identifier les situations de harcèlement au travail

- Définir le harcèlement moral
- Définir le harcèlement sexuel / agissements sexistes

Exposer le cadre juridique en matière de santé et sécurité au travail

- Expliquer les obligations légales des employeurs en matière de harcèlement
- Expliquer les obligations des référents en matière de harcèlement
- Lister les autorités et services compétents en matière de harcèlement
- Comparer le statut de référents harcèlement CSE / référent entreprise / lanceurs d'alerte

Mettre en place une stratégie pour lutter contre le harcèlement en entreprise

- Elaborer les outils de prévention au harcèlement
- Recueillir les signalements
- Construire un plan d'action
- Organiser une enquête interne
- Participer à une enquête interne